



DSA.AIR.PRO.0110

TYPE DE DOCUMENT : PROCÉDURE

NOM DU DOCUMENT : DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION

PROCESSUS : SUPERVISER LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE

PILOTE PROCESSUS : DIRECTEUR SÉCURITÉ AÉRIENNE

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
PREPARATION	LEMONGO Fabrice	Cadre au Service de la Navigabilité et Maintenance des Aéronefs		03-10-2019
VERIFICATION OPERATIONNELLE	EFEMBA EMANE Joseph	Chef Service de la Navigabilité et Maintenance des Aéronefs		07/11/19
	SANGOHN Christian	Sous- Directeur des Opération de la Navigabilité		17/12/19.
VERIFICATION QUALITE	Edwige WONDJE	Référant Qualité		05/12/19
VALIDATION	SEIHOU OUSMANOU Alioum	Directeur de la Sécurité Aérienne		20/12/19
APPROBATION	ASSOUMOU Paule KOKI	Directeur Général		20/12/19



Ce document est la propriété de l'Autorité Aéronautique.
Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.
Tous droits réservés



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019
	Rév 00 du 01/10/2019

1. ÉVOLUTION DU DOCUMENT

CRÉATION DU DOC.	
Date de création	01/10/2019
Date d'effectivité	Dès signature

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
Indice Modif.		Date		Motifs de la modification
Édition	Révision	Issue	Effectivité	
01	00	01/10/2019		Création initiale

Handwritten signature



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019 Rév 00 du 01/10/2019

2. LISTE DE DIFFUSION

DETENTEUR (POUR ACTION)			
Code	Direction/Départ/Service concerné	Mode de diffusion	
		P	N
1.	Directeur de la Sécurité Aérienne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2.	Sous-Directeur des Opérations et de la Navigabilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3.	Responsable Qualité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4.	Secrétariat Direction de la Sécurité Aérienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5.	Services de la navigabilité et Maintenance des Aéronefs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6.	Les inspecteurs Navigabilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

P = Papier

N = Numérique

DETENTEUR (POUR INFORMATION)			
Code	Direction/Départ/Service concerné	Mode de diffusion	
		P	N
7.	Secrétariat Directeur Général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8.	Secrétariat du Directeur Général Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9.	Service Qualité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10.	Audit interne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11.	Service Courrier et Liaison	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

P = Papier

N = Numérique



3. TABLE DE MATIERES

1. ÉVOLUTION DU DOCUMENT	2
2. LISTE DE DIFFUSION	3
3. TABLE DE MATIERES	4
4. OBJET	5
5. DOMAINE D'APPLICATION	5
6. VALIDITE.....	5
7. SYSTEME DE REFERENCE.....	5
8. DEFINITIONS/ABBREVIATIONS	5
8.1. DEFINITIONS	5
8.2. ABRÉVIATIONS	6
9. ROLES ET RESPONSABILITES.....	7
10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE.....	8
10.1. ÉLÉMENTS D'ENTREE	8
10.2. ÉLÉMENTS DE SORTIE.....	8
10.3. EXIGENCES	8
10.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
10.5. RESSOURCES HUMAINES	8
10.6. MATERIEL/ÉQUIPEMENTS	8
10.7. ENREGISTREMENTS.....	8
11. CONSIGNES D'EXECUTION	9
11.1 DÉLIVRANCE D'UN CDN AUX FINS D'EXPORTATION	9
11.1.1 DEMANDE DE CDN EXPORT	9
11.1.2 RESPONSABILITES DE LA CCAA	10
11.1.3 DELIVRANCE DU CDN EXPORT	10
11.2 AVERTISSEMENT	11
11.3 ARCHIVAGE	11
12. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	12
13. GESTION DES DOCUMENTS SPECIFIQUES	13



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019
	Rév 00 du 01/10/2019

4. OBJET

La présente procédure présente les directives pour la délivrance par l'autorité aéronautique du Cameroun (CCAA) d'un Certificat de Navigabilité aux fins d'exportation pour un produit aéronautique de Classe I.

5. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à tout exploitant ayant un aéronef immatriculé au Cameroun et désirant l'exporter pour raisons diverses.

6. VALIDITE

- Début Validité : à compter de la date de validation ;
- Durée Validité : jusqu'à sa prochaine revue (motivée).

7. SYSTEME DE REFERENCE

- Arrêté N° 00221/MINT du 04 Juin 2013 relatif à la navigabilité des aéronefs civils;
- Circulaire N° 00131/CCAA/DNA/SDNV du 21 octobre 2002 relative aux approbations de navigabilité aux fins d'exportation.

8. DEFINITIONS/ABBREVIATIONS

8.1. DEFINITIONS

Les définitions et abréviations suivantes sont utilisées dans cette procédure:

- Produit de **Classe I** — aéronef complet, moteur ou hélice d'avion détenteur d'un certificat de type conforme aux exigences de navigabilité et pour lequel la fiche de navigabilité ou équivalent a été délivré.
- Produit de **Classe II** — un composant majeur d'un produit de Classe I, tel qu'une aile, un fuselage, un empennage, etc., dont la panne pourrait considérablement affecter la sécurité du produit de Classe I ou toute pièce, matériel ou système de ce produit.
- Produit de **Classe III** — toute pièce ou composant qui n'est ni un produit de Classe I, ni de Classe II, ni une pièce standard.

Dans le cas d'un aéronef, l'approbation pour export est délivrée sous la forme d'un Certificat De Navigabilité aux fins d'Exportation (CDN Export).



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019 Rév 00 du 01/10/2019

Aéronef. Tout appareil qui peut se soutenir dans l'atmosphère grâce à des réactions de l'air autres que les réactions de l'air sur la surface de la terre.

Approuvé. Accepté par un Etat contractant comme convenant à une fin particulière.

État de conception. État qui a juridiction sur l'organisme responsable de la conception de type.

État de construction. État qui a juridiction sur l'organisme responsable de l'assemblage final de l'aéronef.

8.2. ABRÉVIATIONS

APRS	Approbation pour remise en service
CA	Certificat Acoustique
CCAA	Cameroon Civil Aviation Authority
CDN	Certificat de Navigabilité
CI	Certificat d'Immatriculation
CTA	Certificat de Transporteur Aérien
DG	Directeur Général
DGA	Directeur Général Adjoint
DSA	Directeur de la Sécurité Aérienne
FAA	Federal Aviation Administration
JAA	Joint Aviation Authority
LSA	Licence de Station Aéronef
SCL	Service Courrier et Liaison
SNMA	Services de la navigabilité et Maintenance des Aéronefs



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019 Rév 00 du 01/10/2019

9. ROLES ET RESPONSABILITES

Acteur	Rôle/Responsabilité
Service Courrier et Liaison	Réception et retrait des demandes et des fiches de demande
Service comptabilité	Perception des frais résultant de l'instruction de la demande, de délivrance.
Service NMA	Vérification de la qualité des éléments d'entrée et des éléments de sortie
	Etude, suivi du dossier et transmission du dossier à la Direction de la Sécurité Aérienne
Direction de la Sécurité Aérienne	Approbation, validation du dossier et transmission du dossier à la Direction Générale
Direction Générale	Approbation et signature du dossier

**10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE**

10.1. ÉLÉMENTS D'ENTREE Le dossier de demande de délivrance du CDN export comprend : <ul style="list-style-type: none">- La forme CMR.AIR.FORM.006 demande du CDN Export ;- Statut heures et cycles de l'aéronef et de ses équipements à limite de vie et à potentiel ;- Page(s) de garde du manuel de vol approuvé à la dernière Edition ;- État d'application des Consignes de Navigabilité et Services Bulletins ;- Rapport de pesée ;- État des références d'approbation des modifications/réparations.	10.2. ÉLÉMENTS DE SORTIE <ul style="list-style-type: none">- Délivrance du Certificat de Navigabilité aux fins d'exportation (CDN Export).
10.3. EXIGENCES <ul style="list-style-type: none">- Arrêté N° 00221/MINT du 04 Juin 2013 relatif à la navigabilité des aéronefs civils;- Circulaire N° 00131/CCAA/DNA/SDNV du 21 octobre 2002 relative aux approbations de navigabilité aux fins d'exportation.	10.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE <ul style="list-style-type: none">- Délai de traitement des dossiers
10.5. RESSOURCES HUMAINES <ul style="list-style-type: none">- Personnel du SNMA ;- Inspecteurs Navigabilité.	10.6. MATERIEL/ÉQUIPEMENTS <ul style="list-style-type: none">- Ordinateurs ;- Imprimantes ;- Photocopieurs ;- Scanners ;- Armoire pour conservation des dossiers ;- Connexion internet.
10.7. ENREGISTREMENTS <ul style="list-style-type: none">- Registre aéronautique ;- Dossier individuel archivé au SNMA ;- Base de données de suivi des aéronefs	



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019
	Rév 00 du 01/10/2019

11. CONSIGNES D'EXECUTION

Il est important que la CCAA obtienne de l'Autorité d'aviation civile de l'Etat importateur les informations nécessaires ou toutes exigences ou conditions spéciales. Au cas où le produit ne répondrait pas aux exigences spéciales de l'Etat importateur, la CCAA devrait obtenir de l'Autorité d'aviation civile de l'Etat importateur un engagement écrit indiquant l'acceptation des écarts.

11.1 Délivrance d'un CDN aux fins d'exportation

Le Certificat de navigabilité aux fins d'exportation d'un aéronef ne devrait pas englober l'approbation de vol d'un aéronef immatriculé à l'étranger. Avant le départ d'un aéronef, le certificat doit être revalidé ou remplacé par un nouveau certificat délivré par le nouvel Etat d'immatriculation de l'Aviation Civile de l'Etat exportateur.

11.1.1 Demande de CDN export

Une demande de certificat de navigabilité aux fins d'exportation doit être faite pour chaque produit aéronautique de Classe I. Le postulant fournira à cet effet si applicable les informations suivantes:

- a) l'indication à savoir si le produit est neuf, nouvellement révisé ou usagé;
- b) la conformité au certificat de type ;
- c) une fiche de pesée de moins de 12 mois après toute réparation ou modification majeure du produit ;
- d) la preuve de la conformité aux consignes de navigabilité applicable et le cas échéant une notification acceptable par la CCAA de la non-conformité à certaines consignes de navigabilité;
- e) l'historique du produit (livret de bord de l'aéronef et des moteurs, comptes rendus matériels de l'aéronef et des moteurs, les fiches de réparation et de modification, etc.
- f) une description générale de toutes les installations temporaires sur l'avion pour les besoins de convoyage ainsi qu'un engagement de désinstallation et de restauration de l'aéronef dans les conditions approuvées après le vol de convoyage;
- g) une attestation ou une promesse d'acceptance du produit par l'acquéreur étranger;
- h) si les produits doivent faire l'objet d'une expédition maritime, l'imprimé de la demande doit décrire les méthodes utilisées éventuellement pour l'emballage et la protection contre la corrosion de ces produits, ainsi que les dommages qu'ils pourraient subir



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019
	Rév 00 du 01/10/2019

pendant le transport ou l'entreposage. Cette description doit aussi indiquer la durée d'efficacité de ces méthodes ;

- i) les conditions spéciales du pays importateur du produit ;
- j) une indication de la date à laquelle le titre de propriété est transféré ou doit l'être en rapport à un acheteur étranger.

Le postulant renseignera le formulaire de demande de CDN Export **CMR.AIR.FORM.006** qu'il adressera à la CCAA dans les 30 jours précédents la date de livraison prévue du produit aéronautique de Classe I.

Avant le début de la mission, l'inspecteur navigabilité s'assurera que le postulant lui a fourni les éléments suivants :

- a) les potentiels des équipements posés sur l'appareil (Hard copy) ;
- b) l'état des consignes de navigabilité obligatoires et bulletins service (SB) ;
- c) l'état des modifications et réparations ;
- d) fiche et rapport de pesée de l'aéronef ;
- d) le contrat de location si applicable.

11.1.2 Responsabilités de la CCAA

L'inspecteur en charge de la délivrance du CDN Export doit s'assurer si applicable de;

- a. la désinstallation des équipements et accessoires temporaires pour les besoins de convoyage et de la reconfiguration approuvée de l'aéronef à l'issue du vol de convoyage;
- b. l'obtention de toutes les autorisations nécessaires des Etats étrangers impliqués dans les vols de démonstrations ou de convoyage;
- c. l'acceptation technique du produit par l'acquéreur et du transfert des titres ;
- d. l'annulation des marques de nationalités et d'immatriculation présentes sur l'aéronef dès que la date de transfert de titres est connue ainsi que le nom et l'adresse du propriétaire étranger;
- e. retrait de tous les certificats établis pour l'avion (CI, CDN, CA, LSA.) ;
- f. la notification aux organisations concernées de la radiation de l'aéronef.

11.1.3 Délivrance du CDN Export

Il sera délivré au postulant un CDN Export pour un produit de Classe I si et seulement s'il a été démontré qu'au moment de la demande le produit répond aux exigences suivantes si applicable:

- a. l'aéronef neuf ou usagé répond aux exigences de navigabilité du Cameroun, sous réserve des conditions spéciales fixées par le pays importateur;



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019
	Rév 00 du 01/10/2019

- b. l'aéronef neuf ou usagé détient un certificat de navigabilité valide délivré par les services compétents de la CCAA, le cas échéant une visite CDN lui sera appliqué;
- c. l'aéronef usagé a eu à subir une inspection de type annuelle, est correctement entretenu et a été dûment approuvé pour la remise en service. Les visites d'entretien doivent être exécutées et proprement documentées dans les 30 jours précédents la demande de CDN Export;
- d. les moteurs et hélices doivent être dans une condition d'exploitation sûre;
- e. les exigences et conditions spéciales du pays importateur doivent être remplies.

L'inspecteur navigabilité en charge de la délivrance du CDN Export procédera à une inspection physique de l'aéronef et s'assurera que toutes les conditions ci-dessus sont réunies. Il utilisera comme guide la liste de vérification. Il renseignera la checklist CCAA prévu à cet effet (**Rapport de visite aéronef CMR.FORM.AIR.001**) et fera établir un Certificat de Navigabilité aux fins d'exportation du produit aéronautique de Classe I concerné.

11.2 Avertissement

Le CDN Export délivré à un aéronef ne pourrait constituer une autorisation de vol pour un aéronef étranger.

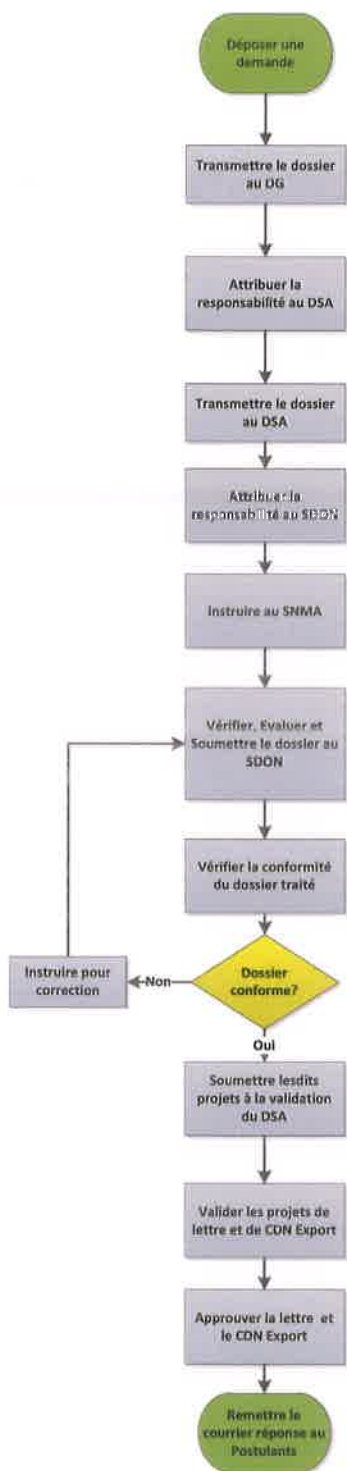
11.3 Archivage

Tous les documents ayant servi pour la radiation et la délivrance d'un Export doivent être archivés..



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019
	Rév 00 du 01/10/2019

12. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE



Qui?	Où?	Quand?	Comment?
Postulant	Au SCL de la CCAA	Dès besoin	En constituant un dossier complet et en le déposant au SCL (SCL.PRO.001)
SCL	Au Cabinet DG	Dès Réception (2h maximum)	Procédure de gestion des courriers externes(SCL.PRO.001)
DG/CCAA	De son bureau	Dès Réception	Par cotation du dossier au DSA et à travers le SCL(SCL.PRO.001)
SCL	Au Cabinet DG	Dès Transmission du Cabinet DG (3h maximum)	Procédure de gestion des courriers internes(SCL.PRO.001)
DSA	De son bureau	Dès Réception (4h maximum)	Par cotation du dossier au SDON
SDON	De son bureau	Dès Réception (2h maximum)	Lors de la transmission du dossier au SNMA*
SNMA	De son bureau	Dès Réception (16h maximum)	Etudie le dossier et le libelle comme suit : <input type="checkbox"/> Si accord une note explicative à la haute attention du Directeur Général et des projets de lettre et CDN Export adressés à l'intéressé ; <input type="checkbox"/> Si pas accord une note explicative à la haute attention du Directeur Général et le projet de lettre adressé à l'intéressé pour lui expliquer la procédure à suivre.
SDON	De son bureau	Dès Réception du dossier traité par SPA (2h maximum)	- S'assure du respect de la réglementation en vigueur ; - Vérifie l'adéquation de la note aux projets de lettre et du CDN Export si accord ;
SDON	De son bureau	Dès Vérification et Accord (2h maximum)	Par voie de transmission en interne
DSA	De son bureau	Dès Soumission par le SDON (4h maximum)	Conformément à la réglementation et transmission au DG
DG/CCAA	De son bureau	Dès Soumission par le DSA	En apposant la signature sur la lettre et le CDN Export et transmission au SCL
SCL	De son bureau	Dès transmission par le DG (8h maximum)	Par Email et courrier expresse au Postulant et renvoi de la souche et la décision du DG à la DSA

Handwritten signatures and initials in purple and black ink.



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AIR.PRO.0110
DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITE AUX FINS D'EXPORTATION	Ed 01 du 01/10/2019
	Rév 00 du 01/10/2019

13. GESTION DES DOCUMENTS SPECIFIQUES

La gestion des documents relatifs à la délivrance des certificats de navigabilité aux fins d'exportation est sous la responsabilité du Chef de Service de la Navigabilité et Maintenance des Aéronefs. Lesdits documents et la copie des certificats délivrés sont conservés au bureau SNMA dans les armoires.